

Compte-rendu de la session d'Automne 2009 de la section 27
26-28 octobre

Représentants pour le SNCS :

Georges Di Scala (coll. A)

Fabienne Aujard, Christophe Jouffrais, Didier Le Ray (coll. B)

Ce compte-rendu ne suit pas la chronologie de la réunion de la section.

Confirmation d'affectation (et désignation du directeur de recherche) des lauréats CR du concours 2009 :

- W. De Neys (CR1) : UMR5263 (JF Bonnefon)
- R Huys (CR1) : UMR6233 (V Jirsa)
- P. Ory (CR1) : UMR8158 (G Dehaenne, selon demande du directeur du laboratoire)
- M. Beraneck (CR2) : UMR7060 (PP Vidal)
- V. Izard (CR2) : UMR8158 (A Streri)
- C. Parron (CR2) : UMR6146 (J Fagot)
- J Plailly (CR2) : UMR5020 (JP Royer)
- S. Wirth (CR2) : UMR5229 (JR Duhamel)

Confirmation d'affectation des lauréats DR du concours 2009 :

- S. Ahmed : UMR5227
- P. Barone : UMR5549
- C. Baunez : UMR6155
- F. Bonadonna : UMR5175
- B. Bontempi : UMR5228
- E. Gentaz : UMR5105

Titularisation : 7 candidats <> 7 avis favorables

Reconstitution de carrière : 3 dossiers <> 3 acceptations dont 2 avec recommandations de prise en compte supplémentaire pour enseignement ou contrat CDD Ingénieur de Recherche.

Promotion CR2 -> CR1 : 7 candidats <> 7 avis favorables

Promotion DR2 -> DR1 : 19 candidats <> 9 classés (nombre de postes inconnu)

Promotion DR1 -> DRCE1 : 3 candidats <> 2 classés (nombre de postes inconnu)

Changement de section :

- M. Haug : de 27 en 36, avis favorable
- R Laboissière : de 07 en 27, avis favorable (en attente de l'avis de la section 07)
- M. Ney : de 29 en 27, avis défavorable (nécessite réorientation préalable vers les thématiques et les méthodes relevant de la section)

Changement de direction : un dossier présenté par l'UMR8558 (E Dupoux) pour proposer S. Perperkampf comme sous-directrice. La section y est favorable mais doute, tout de même, du bien fondé de cette nomination.

Avis sur les Ecoles Thématiques : (4 dossiers)

- « Chaos et dynamique des réseaux biologiques » (Cazelles, UMR7625) : favorable mais regrette la répétition des sujets de l'année passée.
- « Ecole thématique interdisciplinaire sur la couleur des matériaux » (Blay, UMR8630) : favorable
- « Théories et méthodes contemporaines en ergonomie cognitive » (Darses, UMR3251) : favorable
- « Ecole de Printemps en apprentissage automatique » (Grandvalet, YUMR6599) : défavorable, jugé hors des thématiques relevant de la section 27

Evaluation des chercheurs suite à demande de réexamen : 15 dossiers <> 2 avis très favorables, 5 avis favorables, 6 avis réservés (pour absence de document) et 1 avis d'alerte.

Suivi post-évaluation : pour la première fois, les sections sont mandatées pour suivre l'évolution des procédures administratives qui font suite à des avis réservés ou d'alerte émis lors des évaluations des travaux des chercheurs. Toutefois, notre rôle semblait cantonné à l'« analyse » d'un tableau récapitulatif des démarches effectuées. Dans le doute, nous avons tout de même émis des avis dont voici le résumé pour les 17 dossiers reçus :

- 8 avis redevenus favorables
- 3 changements de sections actés
- 5 dossiers à suivre lors des prochaines évaluations
- 1 dossier clos (avis réservé antérieur pour cause d'incompréhension des procédures)

Pour le concours 2010, la section 27 auditionnera tous les candidats, y compris les candidats aux postes de Directeur de Recherche, lors des journées des 10 au 12 Mars prochains. La section se réserve aussi le droit de faire appel, si besoin est, à l'avis d'experts du Comité National extérieurs à la section 27.

Préparation du rapport de conjoncture :

* Cinq axes majeurs ont été identifiés en section 27 : éthologie, psychologie expérimentale, neurosciences intégratives, neurosciences cliniques, études pluridisciplinaires.

* Chacun de ces axes sera travaillé d'ici Mars en ateliers regroupant les différents spécialistes membres de la commission 27.

Discussion sur la Prime d'Excellence Scientifique : après discussion et vote (14 pour, 3 contre), il s'avère que la section n'est pas foncièrement hostile au principe de primes pour les chercheurs des EPST, à l'instar de ce qui existe déjà pour les enseignants-chercheurs (ex-PEDR). Toutefois, la section est contre les modalités d'attribution telles qu'elles ont été définies qui ne reposent pas sur des critères d'évaluation scientifique et ne prennent pas en compte les autres aspects du métier de chercheur. La section demande que l'attribution des primes soit faite sur dossiers jugés par les sections du Comité National, même si cela doit rajouter à la charge de travail déjà

conséquence des sections. Enfin, dans la motion rédigée à ce sujet, nous rappelons que la mise en place de ces PES ne doit en aucun cas remplacer la revalorisation générale nécessaire des carrières de l'ensemble des métiers de la recherche.

Discussion sur l'attribution des médailles : bien que contre l'attribution systématique des PES aux médaillés du CNRS, la section, après vote (12 pour, 3 contre, 2 abstentions), décide de proposer des noms afin de ne pas pénaliser les chercheurs relevant de la section 27 dans l'obtention de cette distinction qui doit rester honorifique et récompenser les efforts soutenus des plus méritants. Ainsi, pour la médaille d'Argent, Jonathan Grainger (15 pour, 2 abstentions) et pour la médaille de Bronze, Laure Rondi-Reig (14 oui, 3 abstentions).

Rencontre avec la direction de l'INSB : Patrick Netter, Bernard Poulain, Bernard Bioulac

* la mise en place de l'Alliance est en cours. Outre l'aspect coordination des recherches en Sciences de la Vie entre les différents membres, certains aspects seront particulièrement bénéfiques pour le CNRS comme, par exemple, la possibilité de bénéficier de financements par des associations caritatives jusqu'ici réservés à l'INSERM. Tous les projets émanant des différents instituts membres seront jugés ensemble et un classement de soutien des demandes de financement sera effectué.

* les PES seront mises en place dès cette année : elles viennent en remplacement des PEDR mais sont étendues à l'ensemble des chercheurs.

* des Chaires sont à nouveau proposées par le CNRS (en supplément des postes ouverts aux concours) : une commission mixte CCNU-Comité National évaluera les demandes des différentes Universités, le rôle du CN étant de veiller à ce que les Chaires soient placées dans les « bons labos » de l'INSB (en ce qui nous concerne). Une possibilité de suivi du dossier par le CN à 2 ans et/ou à 4 ans pour le renouvellement est envisagée.

* l'INSB ne mettra pas obligatoirement son label sur toutes les nouvelles Structures Fédératives de Recherche (SFR) qui sont en cours de mise en place dans les différentes Universités du pays. Les choix seront faits de façon précise et répondront à plusieurs critères en cours de définition.

* le CNRS, et l'INSB en particulier, souhaitent rendre plus attrayantes les carrières à partir de cette année. Outre la mise en place des PES, les campagnes de promotions des chercheurs vont aller en augmentant sur les prochaines années afin de rattraper le retard des EPST par rapport au régime universitaire dans le ratio PR/MCF (une estimation de +50% par an des promotions DR2->DR1 et DR1->DRCE a été donnée... cela semble néanmoins irréaliste). On nous annonce aussi que la campagne de recrutement et promotion des personnels ITA devrait être bonne cette année (sans plus de détail). Enfin, pour les concours chercheurs, on nous annonce 4 postes de CR2, 3 postes de CR1 et >6 postes de DR2.